

■ **Michel Borloz**, à Denges, vente et réparation d'aspirateurs (FOSC du 13.08.1990, p. 3242). Par décision du 7 août 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 9884 du 21.10.2003
(01231860 / CH-550.0.041.918-0)